cidents s'étaient produits, je me rendis au bureau de police, et j'envoyai immédiatement trois agents sur les lieux. Je fis avertir le brigadier et le remplaçant du directeur de l'arrondissement.

« J'ai conseillé à la population de circuler et la population s'est toujours immédiatement conformée à mes conseils.

« La foule qui se trouvait dans les rues pouvait être évaluée à 4 ou 500 personnes. »

M. Guntz expose les circonstances dans lesquelles une violation de domicile fut commise dans sa propre maison ; sa version correspond avec celles déjà données à plusieurs reprises.

UN JOURNALISTE SAVERNOIS

M. Gilliot, journaliste à Saverne, expose les incidents du 10 novembre.

« Les officiers, dit-il, avaient une attitude provocante. Le 28 novembre, je fus arrêté, alors que je me rendais à la poste, mais, sur l'intervention du gendarme, je fus relâché. »

Un avocat de la défense. — Est-il exact que le colonel von Reutter se soit adressé à vous et vous ait demandé loyalement d'éviter des difficultés entre la presse et le régiment ?

M. Gilliot. — Parfaitement.

L'INCIDENT DU DEBUT

L'incident qui s'est déroulé au début de l'audience entre M. Muller et le procureur impérial revient sur le tapis.

M. Frommel, qui remplissait les fonctions de secrétaire du procureur impérial lorsque ce magistrat reçut la déposition de M. Muller, affirme que la première déposition de ce témoin fut transcrite sans aucune altération et « que le procureur a agi comme son devoir le lui commandait ».

M. Muller, au témoin. — « Pendant ma première déposition, n'ai-je pas dû intervenir à plusieurs reprises pour rectifier les déclarations qu'on me prêtait ? »

Le témoin. — Non.

M. Muller insiste et répète que sa déposition fut rapportée d'une manière tendancieuse.

LE CAPITAINE DE GENDARMERIE SCHOTT

On appelle à la barre le capitaine de gendarmerie Schott, qui fut envoyé à Saverne après les premiers incidents du 10 novembre.

« Je m'aperçus bientôt, dit-il, que ma présence était inutile et je retournai chez moi, à Wissenbourg. »

Le capitaine Schott ajoute :

« Mon secrétaire, M. Schroder, a appris à Saverne, le 10 décembre, que M. Mahl avait donné des instructions à chacun des gendarmes en particulier, en vue des dépositions qu'ils seraient appelés à faire ici. Mais les gendarmes, que j'ai interrogés, ont nié le fait. »

Le tribunal décide de citer M. Schroder pour avoir confirmation de ses propos.

On entend plusieurs dépositions présentant peu d'intérêt. Puis, on interroge M. Kahn, qui fut arrêté par le lieutenant Schadt.

« Je n'avais rien fait dit M. Kahn. Cependant je fus menacé et entraîné au poste sans chapeau et sans pardessus. La raison qu'on me donna de mon arrestation est que quelqu'un avait ri dans le groupe où je me trouvais ».

D'autres témoins sont interrogés sur ce point : M. Kahn a-t-il ri ou non ?

Des soldats affirment qu'il a ri.

Des civils disent le contraire.

La séance est levée et renvoyée à ce soir.

Au Reichstag

UNE DEMANDE D'INTERPELLATION DES DEPUTES LORRAINS

Les députés de Lorraine, réunis aujourd'hui à l'occasion de la reprise des travaux parlementaires, ont déposé sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation au sujet des incidents de Saverne, qui feront l'objet d'importants débats la semaine prochaine.

L'affaire d'espionnage de Kœnigsberg

Kœnisberg, 7 janvier. — Deux nouvelles arrestations ont été opérées : celles d'un sous-officier aux écritures de la brigade de cavalerie en garnison à Kœnigsberg, et sa femme.

Tous deux sont accusés d'avoir livré à la Russie le plan de l'échelonnement des nouvelles brigades de cavalerie allemandes sur la frontière russe.

La trahison aurait été découverte par l'attaché militaire allemand à Saint-Pétersbourg, qui constata que le grand état-major russe répondait aux mesures allemandes, du tac au tac, par des contre-mesures.

Deux bandits s'évadent de la prison

GARDES PAR LES GENDARMES, L'UN D'EUX SE REND ET L'AUTRE SE TUE

Blois, 7 janvier. — Deux bandits, condamnés récemment aux travaux forcés par la Cour d'assises du Loir-et-Cher pour tentative d'assassinat et d'incendie, les nommés Marcel Normant, 20 ans, et Emile Brillant, 25 ans, qui avaient essayé déjà de s'évader de la prison de Blois où ils étaient enfermés, ont renouvelé leur tentative la nuit dernière.

Ils ont brisé leurs liens, terrassé et ligoté, après l'avoir blessé, le gardien Feragoly, qui les surveillait dans une chambre spéciale où ils avaient été placés depuis leur première tentative d'évasion. S'étant emparés du revolver et des clefs du gardien, ils l'ont enfermé dans une cellule et ont pris la fuite.

Les policiers et les gendarmes lancés à leur poursuite ont retrouvé aujourd'hui, à midi, les deux bandits cachés dans la cheminée d'une buanderie de la rue de Beauvoir, près de la prison.

Se voyant cerné, Brillant s'est tiré cinq balles de revolver à la tête ; Normant, à moitié étouffé, s'est rendu.

On arrête les chefs d'une bande noire

Paris, 7 janvier. — Possesseur d'une maison 48, rue des Envierges, M. Paulhès, entrepreneur de déménagements, demeurant 46, rue des Cascades, décidait dernièrement de la mettre en vente.

Il y a quelques jours, deux amateurs se présentèrent. Ayant visité l'immeuble et l'ayant trouvé à leur convenance, ils en offrirent tout de suite 30,000 francs à son propriétaire.

M. Paulhès accepta et, le lendemain, l'un des acquéreurs remettait en paiement à l'entrepreneur un chèque portant la signature de M. G..., architecte, rue de Laborde.

Mais, le lendemain, lorsque M. Paulhès voulut toucher son chèque, on lui déclara, après un examen attentif du précieux papier, que la signature apposée au bas de celui-ci était fausse.

M. Paulhès déposa une plainte entre les mains de M. Legrand, commissaire de police du quartier de Belleville. Une enquête fut ouverte et, hier, les deux acquéreurs, retrouvés non sans difficultés, étaient mis en état d'arrestation.

Au cours de l'interrogatoire qu'on leur fit subir, on reconnut bientôt qu'on se trouvait en présence de deux redoutables malfaiteurs, chefs d'une bande noire, dont les nombreux exploits, vols dans les grands magasins, escroqueries, étaient demeurés, jusqu'à ce jour, impunis. Pressés de questions, les deux bandits qui, jusque-là, avaient refusé de se faire connaître, finirent par décliner leur identité.

Ce sont : Marcel Allary, âgé de vingt-six ans, demeurant rue d'Argenteuil, à Bezons, et Félix Taupin, cinquante-deux ans, ancien marchand de vin.

Allary, qui est un dévoyé, appartient à une excellente famille. Il a déjà subi trois condamnations pour vols et escroqueries. Employé, il y a quelque temps encore, chez M. G..., architecte, rue Laborde, il était parti en emportant à son patron une somme de 800 francs et un chèque en blanc, qui devait lui servir à payer l'acquisition de la maison de M. Paulhès.

Avec son complice Taupin qui, lui, habitait rue de la Mare, il a été envoyé au Dépôt.

Un crime abominable à Abbeville

UN CADAVRE D'UNE FILLETTE DANS UN SAC. — LA MALHEUREUSE A ETE VICTIME D'UN SATYRE. — L'ENQUETE DU PARQUET

Abbeville, 7 janvier. — Un crime, qui rappelle par certains côtés, celui du tristement fameux Soleilland, vient d'être découvert à Abbeville, où il a mis, ainsi que dans la région, l'opinion publique en émoi.

Samedi dernier, de pauvres gens, époux Halatre, demeurant avenue du Vivage, étaient venus signaler au commissaire, en pleurant, la disparition de leur fillette, âgée de 7 ans. Depuis, toutes les tentatives faites en vue de retrouver l'enfant étaient restées infructueuses. Or, ce matin, des charbonniers apercevaient, flottant sur le canal de dérivation, qui commence à l'entrée de la ville pour rejoindre la Somme à la sortie, un sac qu'ils eurent la curiosité d'amener jusqu'au quai.

Le sac ouvert, un terrible spectacle s'offrit à leurs yeux. Le cadavre d'une fillette y avait été enfermé : c'était celui de la petite Halatre.

Les autorités furent aussitôt prévenues de la macabre découverte. Un premier examen a permis de se rendre compte que la malheureuse enfant, avant d'être enfermée dans le sac, avait été victime de violences odieuses.

Sanglants exploits de brute

Evreux, 7 janvier. — Sous ce titre, nous avons signalé hier, en Dernière Heure, qu'un ouvrier agricole, le nommé Coutantec, demeurant à la Millerette, commune de Coulonges (Eure), alcoolique invétéré, avait tué à coups de couteau sa fille, Mme Coulin, qui vivait séparée de son mari. C'est après un déjeuner copieux que l'alcoolique, s'étant entêté chez lui, se jeta sur sa fille un couteau à la main et la frappa. Les gendarmes durent enfoncer la porte pour pénétrer dans la maison. Ils trouvèrent le forcené s'acharnant toujours sur sa victime. La fille du garde-champêtre, qui essaya d'intervenir, eut le doigt tranché d'un coup de couteau. Dès que les gendarmes lui eurent fait lâcher prise, le misérable tomba à terre ivre-mort.

Evreux, 7 janvier. — Le parquet d'Evreux accompagné d'un médecin-légiste, s'est rendu de nouveau cet après-midi à la Millerette, où Coutantec a tué hier à coups de couteau sa fille, Mme Courtin.

L'autopsie de la victime a établi que trois des coups de couteau dont elle a été frappée avaient perforé le poumon et avaient déterminé une mort immédiate.

Le meurtrier écroué aujourd'hui à la prison d'Evreux ne manifeste aucun regret de son acte.

UN JALOUX POIGNARDE SA FEMME

Marseille, 7 janvier. — Un drame passionnel émouvant s'est déroulé dans le centre de la ville de Marseille. M. Ernest Rouher, âgé de 42 ans, inspecteur d'une grande chemiserie marseillaise, avait épousé, en 1896, Mlle Anna Breil, actuellement âgée de 30 ans, attachée au bureau de location du Grand-Théâtre. Trois enfants naquirent de leur union. Après plusieurs années de bonheur, la discorde éclata entre les époux, et en août 1912 ils se séparèrent. Peu de temps après, Rouher apprit que sa femme avait un ami. Il fit auprès d'elle plusieurs tentatives de rapprochement, mais elle refusa, malgré ses supplications, de reprendre la vie commune. La jalousie de Rouher s'en accrut.

Hier soir, à huit heures, il se dissimula dans le couloir de la maison qu'habite sa femme avec ses enfants et épia sa venue. Lorsqu'elle apparut, et avant qu'elle ait pu faire un geste de défense, il lui plongea un poignard en pleine poitrine, laissant l'arme dans la plaie. La victime eut encore la force de gagner l'appartement et vint mourir dans les bras de ses enfants atterrés.

Le meurtrier s'est constitué prisonnier.

Séquestrée depuis 20 ans

LES COUPABLES SONT ARRETES

Orléans, 7 janvier. — Le Parquet d'Orléans a mis en état d'arrestation une femme Duru-Robichon, âgée de 70 ans, vigneronne, et son fils Léon, âgé de 33 ans.

Depuis une vingtaine d'années, la femme Duru, une marâtre, séquestrait, avec la complicité de son fils, sa belle-fille, Marie Duru, âgée de 53 ans. Les soupçons planaient depuis longtemps sur la famille. C'est sur les instances des voisins qu'on pénétra dans la maison et qu'on trouva l'infortunée victime attachée dans la grange avec des chaînes, croupissant sur une litière de gousses de petits pois. Elle était dans un état lamentable et dut être transportée d'urgence à l'hôpital d'Orléans.

Cette affaire cause une vive émotion dans toute la région qui environne le petit pays d'Olivet, à quatre kilomètres d'Orléans, où ces faits se sont déroulés.

On croit qu'il s'agit d'une captation d'héritage.

LA CONQUETE DE L'AIR

VEDRINES, DISQUALIFIÉ, PROVOQUE M. RENE QUINTON

Le Caire, 7 janvier. — L'incident qui s'est produit entre les aviateurs français Védrines et Roux continue à faire l'objet de toutes les conversations.

On annonce qu'en réponse au télégramme que lui avait adressé M. René Quinton, président de la Ligue nationale aérienne, Védrines a répondu en ces termes :

« Je n'accepte pas vos ordres et je ne me battrai pas avec l'antifrançais Roux ; mais je me battrai avec vous à mon retour à Paris. Vous auriez dû vous informer de ce qui s'était passé avant de me calomnier. »

Védrines se rend aux Pyramides pour y prendre quelques jours de repos. Il a demandé à l'aviateur Pourpre de lui télégraphier s'il ne réussissait pas son raid de Khartoum. Dans ce cas, Védrines tenterait lui-même l'expérience, afin, a-t-il déclaré, de « sauver l'honneur de la France ». Il pense pouvoir se rendre à Khartoum en deux jours.

LE RAID DE MARC POURPE

Le Caire, 7 janvier. — L'aviateur Pourpe, qui est parti le 4 janvier pour Khartoum et est arrivé hier à Louqsor, est reparti ce matin, à dix heures, pour Wadi-Halfa.

L'aviateur se trouve dans les meilleures conditions.

Le rendement des impôts

Paris, 7 janvier. — L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts pour le mois de décembre 1913. Les recouvrements effectués se sont élevés à 349,320,900 francs, accusant une plus-value de 27,590,599 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une plus-value de 25,302,600 francs par rapport aux recouvrements effectués en décembre 1912. Le total des plus-values pendant l'année 1913 s'est élevé à 290,808,332 francs par rapport aux évaluations budgétaires et à 194,708,200 fr. par rapport aux recouvrements effectués dans l'année 1912.

Dans la Région

La suppression des centres d'aviation du Nord

Une interpellation de Daniel Vincent

Nous avons publié hier la décision du ministre de la guerre annonçant la disparition au cours de l'anné e1914 des centres d'aviation de Douai, Maubeuge et le Crotoy.

On conçoit sans peine l'émotion provoquée par cette mesure dans toute la région du Nord.

Nous croyons savoir que M. Daniel Vincent, député, a adressé à ce sujet une demande d'interpellation au ministre de la guerre.

Nous reviendrons sur cette grave question.

A LILLE

LE CRIME DE LEZENNES

FELISATI NE VEUT PAS « SE METTRE A TABLE »

Nous avons dit dernièrement que Félisati, parlant à plusieurs de ses co-détenus de la lettre d'aveux envoyée par Théron à M. Gobert, juge d'instruction, relatait bien les faits tels qu'ils s'étaient passés.

Cependant, interrogé hier matin à cet égard par le magistrat instructeur, Félisati a tenu des propos absolument différents de ceux qu'on lui prêtait.

A l'en croire, Théron ne dit pas la vérité. Jamais, lui, Félisati, ne s'est trouvé en auto avec celui que la justice considère comme son complice ; il n'a donc pu participer au meurtre de Delabarre.

Comme M. Gobert insistait, l'Italien maintint énergiquement ses dires et demanda instamment à être confronté avec Théron. Cette satisfaction va lui être très prochainement accordée.

Ajoutons que Félisati sera par la même occasion mis à nouveau en présence des témoins qui le reconnurent comme l'un des voyageurs de l'auto tragique.

A SANTES

La raffinerie de sucre Bernard, incendiée

LE FEU QUI SE DECLARA ON NE SAIT COMMENT, EN PLEINE NUIT, CAUSA PLUS D'UN DEMI-MILLION DE DEGATS

Un formidable incendie qui a poursuivi son œuvre de destruction pendant toute la journé d'hier mercredi a anéanti en grande partie l'important établissement industriel de MM. Bernard neveux, raffineurs de sucre à Santes.

CE QU'ETAIT L'USINE

La raffinerie Bernard se compose d'un ensemble de constructions érigées près de la gare de Santes sur un terrain de deux cents mètres de longueur.

Elle se divise en trois parties. La raffinerie proprement dite suivie des salles des machines et des générateurs et de plusieurs magasins. La sucrerie qui lui est contiguë et dans la cour de laquelle se trouve un four à chaux. Enfin les magasins auxquels se joignent divers ateliers. Dans une cour intérieure se trouvent encore les bureaux, des salles de manutention et des magasins.

L'établissement qui est encore entouré de dépendances occupe en moyenne 150 ouvriers.

Depuis la mi-décembre — la période sucrière étant terminée — on n'y travaillait plus la nuit. Deux personnes avaient la garde des bâtiments ; c'étaient le veilleur Dartois et le chauffeur Lebrun.

AU FEU !

Ces deux hommes se trouvaient hier matin un peu après deux heures dans la salle des générateurs. Le veilleur avait déjà effectué plusieurs rondes dans l'usine sans rien remarquer d'anormal.

Soudain, la lampe électrique qui éclairait la pièce où ils se trouvaient s'éteignit.

Croyant à un court-circuit, Dartois sortit dans la cour et de là il vit que des flammes s'échappaient d'un magasin situé au-dessus de la salle des turbines.

Pour appeler au secours, le chauffeur fit fonctionner la sirène de l'usine au cri strident de laquelle se mêla bientôt le son du tocsin et des sonneries de clairon.

En peu de temps tout le village fut sur pieds et les premiers arrivants purent aider les employés de la raffinerie à sauver les livres de l'usine dans laquelle à ce moment le feu faisait rage et prenait une extension considérable.

LES POMPIERS A L'OUVRAGE

Pendant que les pompiers de Santes aidés des habitants commençaient à combattre le fléau on prévenait les pompiers d'Haubourdin et de Lille.

Mais les sauveteurs n'avaient à leur service que des pompes à bras et leurs efforts restaient impuissants devant le feu qui s'étendait toujours.

A 3 heures et demie, les pompiers d'Haubourdin arrivèrent sur les lieux du sinistre et joignirent leurs efforts à ceux de leurs camarades de Santes.

Il fallut alors songer à préserver la maison d'habitation de MM Bernard, laquelle voisine de l'usine, ayant été évacuée par ses habitants, était à son tour menacée par les flammes.

C'est ce qui à quoi s'employèrent alors les pompiers.

A 4 heures et demie lorsque les pompiers de Lille, sous les ordres du commandant Levivin arrivèrent avec leur pompe à vapeur le feu avait pris une ampleur extraordinaire.

Toute la section de la raffinerie flambait et c'était un spectacle tragique que présentait cet énorme brasier.

Un mur s'écroula avec un bruit épouvantable au pied de l'habitation dont la facade fut ce fait endommagée.

Maîtrisé efficacement par les pompiers de Lille dont la pompe à vapeur projetait des jets d'eau dans le brasier, le feu put être localisé et commença à diminuer d'intensité.

UNE ALERTE

Les pompiers travaillaient sans relâche lorsque vers 9 heures du matin une alerte se produisit.

Des flammèches qui ne cessaient de tomber sur la toiture de la maison d'habitation avaient mis le feu et les combles commencaient à brûler.

Quelques instants de travail suffirent aux pompiers pour éteindre ce commencement d'incendie.

UN DEMI-MILLION DE DEGATS

Le feu qui ne cesse de reprendre dans les décombres de la raffinerie fut arrosé pendant toute la journée par les pompiers dont une équipe restera toute la nuit sur les lieux.

Les bâtiments de la raffinerie proprement dite sont matériel, ses magasins contenant 50,000 kilos de marchandises sont donc détruits.

On estime que le montant des dégâts s'élèvera à plus d'un demi-million. L'établissement était assuré par plusieurs compagnies d'assurances.

PAS DE CHOMAGE, DIT-ON

Selon la promesse qui leur a été faite, les ouvriers de la raffinerie ne devront pas subir de chômage. Ils seront occupés paraît-il dans les autres services de la fabrique en attendant la reconstruction de la partie détruite.

Cet incendie rappelle l'incendie de la raffinerie Bernard d'Haubourdin, il y a quelques ans ; les dégâts matériels s'élevèrent à plus d'un million, et l'usine n'ayant pas été reconstruite bon nombre d'ouvriers subirent un chômage prolongé et pénible.

LA GENDARMERIE ENQUETE

Afin de connaître les causes de cet incendie la gendarmerie d'Haubourdin a ouvert une enquête mais elle n'a pu les découvrir.

On croit généralement que le feu s'est déclaré à la suite d'un court-circuit électrique.

LA SITUATION A MERVILLE

Notre interview avec M. le Préfet du Nord qui reste optimiste

Merville était redevenue calme. Le souvenir des incidents violents de Décembre s'estompait déjà. La récente mise en liberté des trois derniers ouvriers arrêtés avait été très favorablement accueillie par la population.

On était en droit d'espérer que la sagesse des syndiqués d'une part, que l'impartialité de la justice d'autre part auraient contribué à l'apaisement des esprits.

Mais on comptait sans une intervention aussi inopportune qu'imprévue : celle de plusieurs patrons mervillois qui ont pris une mesure surprenante vis-à-vis de leurs ouvriers.

Nous l'avons dit hier : ces patrons, comme par « *brimade* » vis-à-vis des ouvriers syndiqués, réduisent tout à coup à huit heures la journée de travail et laissent entendre qu'ils préparent un lock-out général.

A cette attitude déconcertante les travailleurs mervillois ont répondu avec beaucoup de sang-froid, par la préparation d'une organisation syndicale plus forte, plus étendue. Ils vont s'unir avec leurs camarades de la région d'Erquinghem, de Bac-Saint-Maur, de La Gorgue-Estaires, etc., pour opposer aux surprises de l'avenir une force plus compacte de résistance.

Que vont faire les patrons qui entrent, pour ainsi dire, en conflit avec les ouvriers ?

Le calme avec lequel l'Union des Syndicats de Merville a accueilli leur décision les surprendra. S'en tiendront-ils à la mesure actuelle ? Iront-ils jusqu'au lock-out ?

L'opinion de quelques patrons mervillois

L'autre jour un patron de Merville, parmi les industriels les plus raisonnables et les plus démocrates de l'endroit, nous disait :

« Ce qui a froissé beaucoup de patrons mervillois c'est l'intrusion du Syndicat dans les affaires d'atelier.

» La plupart d'entre nous sont disposés à causer avec leurs propres ouvriers s'ils ont des revendications à présenter mais peu de patrons comprennent encore qu'un syndicat puisse s'interposer entre l'employeur et ses employés.

» L'application du rôle du syndicat dans l'affaire de l'usine Quille fut malheureuse. Elle constitua un précédent fâcheux qui a laissé chez beaucoup d'industriels, peu familiarisés avec l'idée syndicale, une première impression très défavorable.

» Il ne faudrait pas s'étonner si l'on voyait les patrons combattre les syndicats à la tête desquels sont des militants que les patrons estiment incapables de bien mener le mouvement ouvrier... »

Dans la mesure de réduction des heures de travail justifiée, selon les patrons, par les actes de l'Union des Syndicats, et dans la menace d'un lock-out possible on peut voir la mise en œuvre des conceptions que nous venons d'exposer.

Tout cela repose sur un malentendu dont il serait regrettable de voir aggraver la portée, malentendu sur le rôle des syndicats, malentendu sur leurs intentions, malentendu entre certains patrons et les ouvriers.

Cela est si vrai que plusieurs industriels de Merville et l'un des plus importants peut-être, M. Demon, qui est aussi conseiller général du Nord, après avoir été pressés d'entrer dans les vues rigoureuses des patrons qui réduisent les heures de travail, se sont refusés à adhérer à un mouvement aussi inconsidéré.

Ils ont donné pour cela cette raison que le mouvement syndical ouvrier est dans la légalité et que ce n'est pas aux patrons à sortir du bon droit quand employeurs et employés peuvent se retrouver et s'entendre sur ce terrain.

L'opinion de M. le Préfet du Nord

M. Trépont, préfet du Nord, a bien voulu nous accorder un entretien au cours duquel il nous a exposé son opinion sur la situation actuelle à Merville :

« Je ne crois pas, nous a-t-il dit, qu'il faille s'alarmer outre mesure.

» D'abord l'avis de réduction des heures de travail n'a pas été affiché dans toutes les usines. Il n'y a donc pas unanimité parmi les industriels à l'égard de la mesure qui a été prise. La menace de lock-out n'a par conséquent pas l'importance qu'elle semble avoir.

» Des renseignements que je possède me permettent de croire que la décision en question adoptée par certains patrons a été prise sous le coup du ressentiment suscité par la mise à l'index de l'usine de M. Quille. Ce ressentiment ne sera vraisemblablement que passager et tout reprendra un cours normal quand les froissements inévitables se seront effacés dans les esprits.

» J'ai confiance dans la raison et le sens pratique des patrons mervillois. Ils ne peuvent pas vouloir supprimer, par une mesure brusque le mouvement syndical naissant.

» L'organisation syndicale est légale ; les ouvriers ont le droit de se syndiquer pour défendre leurs intérêts corporatifs. Les industriels mervillois ne sauraient s'élever contre le libre exercice d'un tel droit.

» Par ailleurs, il faut regretter que, lors du début du conflit de chez M. Quille, les ouvriers syndiqués aient fait preuve d'une intransigeance abusive en exigeant le renvoi d'un ouvrier non syndiqué.

» Mais peut-on éterniser une pareille querelle ?

» Je ferai tous mes efforts pour que le calme qui était rétabli à Merville se perpétue et pour que les rapports entre patrons et ouvriers reprennent la tournure de cordialité qui est indispensable aux uns et aux autres.

» Le mouvement syndical bien compris n'est pas une gêne pour l'industrie. Qu'on tienne donc compte de cela. Il y a un équilibre à trouver entre les intérêts patronaux et ouvriers. Ce n'est que dans la quiétude et l'ordre qu'on peut l'établir. Un lock-out serait contraire à cet équilibre et j'espère fermement qu'il ne se produira pas ».

M. le préfet du Nord a ajouté : « A moins de complications impossibles à prévoir, tout s'arrangera, croyez-le. Nous assistons, à Merville, à la fin d'une crise. Cela ne va pas toujours sans quelques « frottements ». Avec le temps, cela disparaîtra... »

Un manifeste syndical

Nous disions hier que le secrétaire général de l'Union départementale des Syndicats ouvriers du Nord, Ch. Saint-Venant, après s'être rendu à Merville avait décidé de faire appel aux syndicats régionaux en faveur des grévistes de l'usine Quille.

Voici l'appel qu'il lance aux syndicats de Lille :

Depuis le 11 juin 1912 les ouvriers de chez Quille, à Merville, sont en grève. Malgré toutes les propositions de conciliation, aucun changement ne s'est opéré si ce n'est qu'une fusillade occasionna plusieurs victimes et qu'un guet-apens causa l'alitement de notre camarade Labbe, des métaux.

» Vingt-sept familles grévistes sont dans la misère.

» Leur cause doit triompher : leur syndicat est des nôtres et fait appel à notre solidarité.

» Camarades n'hésitez pas, encore quelques jours de lutte et les grévistes de Merville auront gain de cause.

» Faites appel aux camarades en faveur des travailleurs du bois et métallurgie de Merville ! Votre solidarité est nécessaire et en demandant le concours pécuniaire de votre organisation pour l'envoi d'un secours immédiat, nous demandons un geste de solidarité qui s'impose pour le triomphe de la dignité syndicale ouvrière.

» Vite, les enfants ont faim ! »

Le secrétaire de l'U. D.,
SAINT-VENANT.

La crise merviloise sort donc maintenant du cadre étroit où elle était confinée depuis sept mois. Tous les syndicats du Nord vont orienter leur attention vers elle.

Après un moment de mauvaise humeur les patrons mervillois comprendront qu'ils n'ont pas intérêt à aggraver un conflit dont la solution dépend d'un mouvement général de bonne volonté.

ALEX WILL.

A Hénin-Liétard

Sanglante tragédie dans un cimetière

UN JEUNE HOMME SE TUE SUR LA TOMBE DE SON FRERE

Une douloureuse tragédie est venue mercredi après-midi ensanglanter une tombe au cimetière d'Hénin.

Un jeune homme de 23 ans, Clément Lampin, dont la mère habite rue de Dourges, s'est tiré, sur la tombe de son frère, un coup de revolver à la tempe droite. La mort fut instantanée.

Depuis plusieurs années, Lampin ne travaillait plus. Souffrant de maladies nerveuses, quelque peu déséquilibré même, il avait été enfermé dans une maison de santé. Cependant, grâce aux soins qui lui furent prodigués, le malade se rétablit et quitta peu de temps après cet établissement.

Il revint à Hénin mais son état de santé ne lui permit point de travailler. Sombre, l'air inquiet et songeur, le jeune homme se promenait tous les jours en ville où son allure bizarre avait attiré l'attention de la population. Il vivait en outre en désaccord avec sa mère.

AU CIMETIERE

Que se passa-t-il exactement mercredi matin ? On ne le sait encore et l'enquête menée par M. Sokolnicki, commissaire de police, n'a pas permis, quant à présent, d'établir l'emploi du temps de Lampin.

Mais, vers deux heures et demie, plusieurs ouvriers qui revenaient de la mine le virent traverser rapidement les rues de la ville. Lampin se dirigeait vers le cimetière où il arriva à 2 heures 35. Il se rendit directement sur la tombe de son frère et après quelques minutes de réflexion, le malheureux, tirant de la poche de son paletot un revolver de 6 millimètres posa l'arme sur la tempe droite et pressa sur la gâchette.

Le coup partit et Lampin tomba foudroyé. La détonation avait été entendue par quelques visiteurs qui prévinrent le concierge.

Le corps du désespéré fut transporté à la maison de ce dernier où on essaya vainement de le ranimer. Un docteur mandé ne put que constater le décès.

LES CONSTATATIONS

Occupant le siège du ministère public à l'audience de simple police, M. Sokolnicki fut mis au courant de ce suicide et se rendit au cimetière pour y faire les constatations d'usage.

Le défunt fut fouillé. On ne trouva sur lui aucun papier. La mère arriva peu de temps après et reconnut son fils mais comme elle est seule et les ressources lui faisant défaut, la malheureuse chargea le commissaire de vouloir bien s'occuper des formalités.

Le corps fut alors déposé provisoirement à la Morgue.

Comme nous le disons plus haut, les causes de ce suicide sont inconnues et la nouvelle répandue en ville a produit une vive émotion.

A Boulogne

La voie fatale

UN HOMME D'EQUIPE EST TUÉ PAR UNE MACHINE HAUT LE PIED

Hier soir vers 6 heures, un homme d'équipe de la compagnie du chemin de fer du Nord, le nommé Chevet Charles, traversait les voies pour se rendre à un point où l'appelait son service ; lorsqu'à hauteur de la cabine numéro 4, une machine haut-le-pied, qui opérait une manœuvre, vint le tamponner, le projetant à plusieurs mètres de distance.

Le malheureux a été tué sur le coup.

Dernière Heure

Le Soleilland d'Abbeville

L'AUTOPSIE DE LA VICTIME. — TROUBLANTES REVELATIONS. — LE COUPABLE EST INCONNU

Abbeville, 7 janvier. — L'autopsie du cadavre de Marthe Halâtre a été pratiquée aujourd'hui. Elle n'a fait connaître aucune trace de violence sur le corps.

La cause de la mort est inconnue ; mais il est établi que l'enfant était déjà morte quand on l'a jetée à l'eau.

Sur la fillette les médecins ont découvert des traces de défloration et des relations contre-nature déjà anciennes.

Les viscères et un échantillon de sang ont été prélevés pour être analysés. On veut déterminer s'il n'y a pas eu asphyxie ou empoisonnement.

On n'a aucun soupçon sur l'auteur du crime.

La grève des cheminots dans l'Afrique du Sud

Johannesburg, 7 janvier. — Il est à craindre que le Transvaal et peut-être toute l'Afrique du Sud voit éclater demain matin à 7 heures, une grève générale des chemins de fer.

L'union des employés de chemins de fer, on le sait, s'est opposée à la réduction du nombre des employés et demande que ceux qui ont été renvoyés soient repris.

L'Etat refuse de se laisser dicter des ordres et, dans une réunion du Cabinet qui a eu lieu aujourd'hui, il a été décidé que les troupes seraient consignées et certaines précautions ont été prises.

M. Burton, ministre des Mines, le général Smuts, ministre de la guerre et le colonel Truter, chef de la police, ainsi que M. Malan, ministre des chemins de fer, sont arrivés à Joannesburg, où ils comptent prendre les mesures nécessaires pour empêcher des désordres.

Chez les Mineurs de la Loire

Saint-Etienne, 7 janvier. — La Fédération des Mineurs de la Loire, invite les syndicats adhérents à se prononcer de nouveau sur l'ordre du jour voté le 25 novembre dernier par le Comité Fédéral et décidant la proclamation de la grève générale si le Sénat ne s'est pas prononcé avant le Congrès National extraordinaire qui se réunira à la fin de janvier, sur la question de la retraite de 15 francs par jour.

Le Comité Fédéral ajoute :

« Il ne sera pas procédé à un nouveau referendum celui de 1912 étant toujours considéré comme valable ».

Le referendum avait donné dans la Loire 7,977 voix pour la grève, contre 1325, les 6000 abstentionnistes étant considérés comme se ralliant à la majorité. *(L'Information.)*

La Rentrée Parlementaire

LA CHAMBRE VA DEVOIR DISCUTER D'URGENCE UN PROJET D'IMPOT SUR LE CAPITAL, DEPOSE PAR M. CAILLAUX

Paris, 7 janvier. — De l'« Agence Havas » :

« Bien que la plupart des députés soient encore absents de Paris, on commence à se préoccuper, dans les milieux parlementaires, des conditions dans lesquelles la Chambre reprendra ses travaux.

» La rentrée, mardi prochain, ne réserve le premier jour aucune surprise. Cette première séance sera consacrée à la constitution du bureau. La réélection de M. Deschanel est d'autant plus assurée qu'aucun concurrent n'a jusqu'ici posé sa candidature et qu'on n'en prévoit pas.

» Les séances qui suivront présenteront le plus grand intérêt politique ; on annonce, en effet, que le gouvernement a l'intention de demander à la Chambre de résoudre d'urgence la plus grave problème qui se pose à l'heure actuelle, le problème financier.

» M. Caillaux déposera dès la rentrée un projet d'impôt sur le capital destiné à couvrir les nouvelles dépenses résultant du vote de la loi de trois ans. Et ce n'est qu'après le vote de ce projet qu'il envisagera la question de l'emprunt.

» Le ministre des finances demandera à la commission à laquelle ce projet d'impôt sera renvoyé, commission de législation fiscale, probablement de presser le plus possible le dépôt de son rapport pour que la Chambre puisse le discuter dans un délai extrêmement bref, de quelques jours au plus. Le gouvernement engagera, au cours de ce débat, sa responsabilité pour obtenir le vote des dispositions essentielles de ce projet. Il demandera ensuite au Sénat de suivre une procédure aussi rapide afin que l'impôt sur le capital soit prochainement une réalité fiscale.

» La Chambre aura ensuite à discuter le budget de 1914, mais il se trouve que par suite des circonstances exceptionnelles de l'année dernière, ce budget aurait dû être régulièrement voté le 31 décembre 1913, n'est pas encore complètement examiné par la commission du budget. Tous les rapporteurs n'ont pas encore fini leur travail et l'on ne croit pas que la discussion puisse commencer avant le 25 janvier. Toutefois, les membres de la commission conservent l'espoir d'obtenir de leurs collègues une telle diligence que le vote définitif de ce budget soit acquis avant les élections »

Le Procès von Reutter

Strasbourg, 7 janvier. — A la séance de cet après-midi, le procureur Krauss et ses collègues, MM. Wittmann et Kleinholmer, déposant comme témoins, contestent une assertion du colonel de Reutter, qui a déclaré que le parquet n'avait pas fait son devoir.

Les témoins racontent les observations qu'ils ont faites à l'occasion de l'arrestation. Ils considèrent l'attitude des militaires et l'usurpation des pouvoirs civils comme illégal.

M. Boelmelmon, conseiller à la cour de première instance déclare ne pas avoir eu l'impression d'une révolution à la tournure qu'avaient prises les choses. Il a entendu dire à des alsaciens : « Il n'est qu'une personne qui puisse remédier à la situation : c'est l'Empereur ». (Mouvements).

Le témoin Kalisch qualifie l'arrestation des gamins d'insolite et de monstrueuse, ce qui provoque une grande sensation.

L'attitude des militaires a été, à son avis, illégale.